La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 113-2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le lundi 2 mars 2026 à compter de 19 h 30,** le Conseil doit statuer sur une demande dérogation mineure au Règlement de zonage portant le numéro 113-2025 pour la propriété sise au 4, chemin de la Prairie à La Pêche connue sous le lot 2 685 463 du cadastre du Québec.

Demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 113-2025 afin d'augmenter la superficie maximale d'un logement additionnel de 45,0 m² à 56,3 m².

La séance publique aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de La Pêche, située au 99, route Principale Est à La Pêche.

DONNÉ à La Pêche, ce 13e jour du mois de février deux mille vingt-six (2026).

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annie Racine, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 13 février 2026.

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim